

## COVID-19 - Directives sanitaires Reprise de l'enseignement dès le 26 octobre

### Généralités

En tant que lieu de formation, les écoles de musique sont soumises aux mêmes règles que les écoles publiques. Seules les élèves venant prendre un cours, sont autorisés à entrer dans les bâtiments. Les accompagnants doivent attendre à l'extérieur des bâtiments en respectant la distanciation sociale.



Port du masque, obligatoire dès 12 ans :

- Pour l'entrée dans le bâtiment et jusque dans la salle de cours.
- Pour les cours où la distanciation sociale ne peut pas être respectée.



Désinfection :

- Le lavage des mains avec du savon ou la désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique sont obligatoires avant et après le cours.



Distanciation sociale :

- 1.5 mètre minimum, 2 mètres pour les instruments à vent et chanteurs.



Nettoyage :

- Le matériel et les instruments partagés par plusieurs personnes doivent être désinfectés après utilisation. Dans les locaux scolaires mis à disposition, les enseignants respecteront les consignes sanitaires et de désinfection du lieu.



Aération des locaux :

- Les locaux doivent, dans la mesure du possible, être aérés régulièrement.

## Enseignement individuel

- Lavage des mains avec du savon ou désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique.
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans.
- Distanciation de 1.5 mètre (2 mètres pour les cours d'instrument à vent et de chant) respectée sinon port du masque obligatoire pour :
  - L'enseignant ;
  - Les élèves de plus de 12 ans.

## Enseignement collectif

### **Cours de solfège**

- Lavage des mains avec du savon ou désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique.
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans.
- Distanciation de 1.5 mètre respectée sinon port du masque obligatoire pour :
  - L'enseignant ;
  - Les élèves de plus de 12 ans.
- En cas de mixité des âges, le port du masque est recommandé pour tous.

### **Initiation musicale, éveil musical, initiation parents-enfants**

- Les parents ne stationnent pas dans les couloirs et respectent les règles de distanciation sociale.
- Le lavage des mains avec du savon, avant le cours se fait sous la supervision du professeur.
- Distanciation de 1.5 mètre respectée sinon port du masque obligatoire pour :
  - L'enseignant ;
  - Toute personne de plus de 12 ans (parents pour les cours parents-enfants notamment).

### **Groupes, musique de chambre et ensembles**

- Lavage des mains avec du savon ou désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves de plus de 12 ans si la distanciation sociale ne peut pas être respectée.
- Chaque participant,e porte le masque jusqu'à ce qu'il soit installé sur sa chaise.
- La distance entre les musiciens doit être de 2 mètres à l'axe de la chaise.